

jugement, assigné par acte ci-annexé, produit et filé, consentant à la vente des biens-immeubles du banqueroutier, voulant être payé sur les produits d'icelle suivant son privilège, et aussi, sur les produits des biens-meubles du dit banqueroutier, entre les mains du syndic.

(Signé,) G. DEMPSTER.

Montréal, 23 septembre 1843.

Le dit George Dempster, dûment assermenté, dit que la somme ci-haut mentionnée lui est justement due, et qu'il n'a reçu aucune partie d'icelle.

(Signé,) G. DEMPSTER.

(Vraie copie.)

(Signé,) W. BADGLEY.

Assermenté devant moi, à Montréal,
ce 23e jour de septembre 1843.

(Signé,) W. BADGLEY, Commissaire.

£177 0 0 courant.

ST. DENIS, 3 octobre, 1837.

En trois mois de cette date, nous promettons payer à l'ordre de Joseph Benoît, écuyer, (en la banque du peuple à Montréal,) cent soixante-et-dix-sept livres courant, valeur reçue.

(Signé,) WED. NELSON et Cie.

Endossé, "P. BENOIT."

Protêté à défaut de paiement, le 8 janvier 1838.

Protêt, 10s. G. P.

(Vraie copie.)

(Signé,) W. BADGLEY,
Commissaire.

£216 5s. courant.

ST. DENIS, 6 novembre 1837.

En trois mois de cette date, nous promettons payer à l'ordre de Joseph Benoît, écuyer, (à la banque du peuple,) la somme de deux cent seize livres cinq chelins courant, pour valeur reçue.

(Signé,) W. NELSON et Cie.

(Endossé,)

Payez à l'ordre de B. H. Lemoine, écuyer, valeur reçue, Montréal, 6 novembre 1837.

(Signé,) J. BENOIT.

Protêté à défaut de paiement, le 10 février 1838.

Protêt 10s. G. P.